Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 136 (1991)

Heft: 4

Artikel: Quelle armée pour quel avenir? : Les conditions extérieures. 2e partie

Autor: Brunner, Dominique

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345086

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quelle armée pour quel avenir?

Les conditions extérieures

par le colonel EMG Dominique Brunner (seconde partie)*

Il faut désormais prendre pour base d'une réflexion sur les besoins militaires de la Suisse à l'avenir le rapport des forces prescrit par le traité conclu entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie sur les armes classiques principales que chaque camp est en droit de détenir dans l'espace compris entre l'Atlantique et l'Oural. Ce traité a été signé à Paris le 19 novembre 1990. Nous admettons ici que les signataires appliqueront les clauses du traité qui prévoient l'établissement d'effectifs égaux à l'Ouest comme à l'Est dans un délai de 40 mois à partir de son entrée en vigueur. A cet effet, les Soviétiques notamment devront démanteler une grande partie de leur arsenal d'armes lourdes, chars, autres véhicules blindés, artillerie. S'il s'avérait que les Soviétiques trichent – il y a des indices sérieux! –, la situation devrait être reconsidérée. Le traité sur les forces conventionnelles en Europe l'accord le plus étendu en matière de désarmement relatif aux armes classiques conclu en temps de paix – crée quant à ces armes un équilibre des forces en Europe, chaque alliance étant autorisée à avoir

- 20 000 chars de combat
- 30 000 autres véhicules blindés
- 20 000 armes d'artillerie
- 6800 avions de combat
- 2000 hélicoptères de combat

C'est à l'Union soviétique que revient, dans ce cadre, la part du lion: plus de 13 000 chars de combat à l'ouest de l'Oural, 13 000 pièces d'artillerie, plus de 5000 avions de combat. Aucune autre puissance ne dispose d'un contingent de cette ampleur. L'OTAN n'atteint les plafonds prescrits que dans le domaine des chars de combat, et cela seulement parce qu'elle a accepté que tout véhicule blindé doté d'un canon dès le poids de 16,5 tonnes soit compté comme char...

Il y a encore beaucoup d'armes en Europe

Les réductions décidées n'affectent que très partiellement l'aspect qualitatif. Là où l'on dépasse les plafonds autorisés – l'URSS partout, sauf pour les hélicoptères –, on liquide les vieux armements et conserve les armes récentes. L'Union soviétique n'a jusqu'ici nullement fait mine d'arrêter ses efforts de modernisation. En 1987 et 1988, elle a par exemple produit annuellement 3500 nouveaux chars de combat, et en 1989 elle en produisait encore 1700 (les Etats-Unis en ont produit 775 en 1988 et 725 en 1989).

Lors de leur rencontre de juin 1990, les présidents des deux grandes puissances sont convenus de réduire leurs effectifs d'armes chimiques. Mais des délais considérables sont prévus pour leur élimination complète, laquelle dépend d'ailleurs de l'adhésion des autres nations à un traité interdisant ces armes. Aussi des armes chimiques pourront-elles être engagées au cours des années 90 partout où on le jugera opportun.

Pour ce qui est des armes nucléaires, il est évident qu'elles resteront disponibles. Le traité entre Américains et Soviétiques sur la réduction de leurs arsenaux atomiques à grande portée, dont la conclusion était jugée imminente avant l'intervention de l'armée soviétique dans les pays baltes, START, pour «Strategic Reduction Talks», a pour objet une limitation du nombre de vecteurs, engins et bombardiers, ainsi que de la quantité de charges nucléaires pouvant être engagées avec ces moyens par chaque puissance. Chacune pourra sous le régime de ce traité conserver 1600 avions et fusées de portée intercontinentale et 6000 ogives ou bombes atomiques. On renonce donc au superflu et fait un pas en direction d'une composition de l'arsenal stratégique plus stable – par exemple en imposant l'élimination de la moitié des 308 fusées sovié-

^{*} Suite de l'étude parue dans la RMS 3/91, p. 17



Le «Hornet» F/A-18 évalué par l'armée suisse.

tiques lourdes SS-18 et en comptant un bombardier comme une seule arme nucléaire à condition qu'il ne soit pas doté de «Air Launched Cruise Missiles». Les deux puissances entendaient jusqu'ici poursuivre les négociations après conclusion de l'accord START pour atteindre une encore plus grande stabilité (plus d'avions qui ne sont pas des armes de première frappe, moins de fusées stationnées à terre qui sont susceptibles d'avoir cette capacité). Les Etats-Unis ne songent nullement à renoncer aux moyens qui seuls permettent d'exercer un effet dissuasif au sens de la dissuasion générale. Et si l'URSS est encore considérée et traitée comme une grande puissance, c'est parce qu'elle détient un arsenal nucléaire très important – et elle le sait.

Les deux Grands ayant renoncé aux engins à portée moyenne par le traité INF du 8 décembre 1987, ce qui reste à régler en dehors des armes nucléaires stratégiques, c'est la question des fusées d'une portée de moins de 500 km. On peut prévoir une réduction notable de ce genre d'armes, voire leur élimination complète – et les récentes expériences de la guerre du Golfe, l'échec des fusées irakiennes, fournissent

un argument de plus! Mais il y aura toujours des charges nucléaires pouvant être engagées par des avions.

En résumé, on peut s'attendre en ce qui concerne la situation militaire en Europe – en admettant, et nous le soulignons, que le traité sera appliqué – à ce qui suit:

- une réduction spectaculaire des forces classiques de l'Union soviétique dont la puissance offensive subira un affaiblissement sensible;
- le maintien dans les deux camps d'unités très mobiles, modernes et disposant d'une puissance de feu considérable;
- le maintien également de forces aériennes nombreuses et à haute performance;
- la présence d'armes nucléaires qui pourront être engagées en Europe, notamment par des avions.

Il y aura bien moins de «quantité», mais plutôt plus de «qualité». Deux faits ont profondément modifié la situation stratégique de l'Europe de l'Ouest, et ce sont des faits qui comptent au point de vue stratégique: Rendue très difficile par le changement de régime en Europe de l'Est et par la réunification de l'Allemagne, une attaque surprise de l'URSS au sol avec une supériorité suffisante – possible jusqu'ici – sera désormais

pratiquement exclue grâce au rapport des forces classiques équilibré que le traité sur les forces conventionnelles en Europe veut établir.

Le cadre politico-psychologique

Toute discussion quelque peu rationnelle sur l'armée suisse de l'avenir suppose une volonté claire des autorités et du peuple de rester capables de se défendre en cas de nécessité. Cette volonté existe, ce que le vote du peuple du 26 novembre 1989 sur l'initiative populaire qui demandait la suppression de cette armée a prouvé. En effet, le résultat, un Non de plus 64%, correspondait à la moyenne des résultats obtenus lors de tous les votes concernant l'armée depuis les années 60

A priori, la question de la nature de nos relations avec la Communauté européenne n'affecte pas la nécessité de préparer la défense. La question de notre neutralité pourra se poser selon nos rapports avec la Communauté et si l'intégration européenne est étendue au domaine militaire et en dehors de l'OTAN. Mais la nécessité de préparatifs en matière de défense militaire ne dépend pas en soi de la neutralité. Mem-

bres d'alliances ou non, tous les Etats européens entretiennent des forces armées. Quant au projet d'un système de sécurité collective dans le cadre de la CSCE, il ne peut justifier dans l'état actuel des réalités politiques et stratégiques l'abandon d'un effort de défense au niveau national.

Un examen approfondi de nos besoins militaires et de l'adaptation de l'armée à des conditions nouvelles s'impose donc.

La mission de l'armée

L'essentiel, c'est la mission confiée à l'armée. Le nouveau rapport sur la politique de sécurité de la Suisse, approuvé par le Conseil fédéral et transmis aux Chambres, assigne à l'armée les tâches suivantes: contribuer à maintenir ou rétablir la paix; contribuer à la prévention de la guerre et défendre le pays et la population en cas de nécessité; contribuer au combat contre des dangers menaçant l'existence.

Toutes ces missions sont importantes. Mais ce qui est le plus exigeant, c'est la contribution de l'armée, qui lui est demandée, à la prévention de la guerre et à la défense du pays, le cas échéant.

«Léopard II»: 380 sont prévus. La moitié est à la disposition de la troupe dès aujourd'hui.



19

Les questions essentielles

Mettre l'accent sur la dissuasion?

Aider à tenir le pays à l'écart des conflits armés a toujours été la tâche essentielle de l'armée de l'Etat neutre. La neutralité permanente, maxime de notre politique étrangère, a pour but primordial de prévenir la guerre. La méthode choisie est connue, et elle a fait ses preuves: «Montrer la force pour ne pas s'en servir» (Lyautey). La nature et les conditions de la «dissuasion», définie comme la «prévention de la guerre par l'aptitude à la défense», ont été expliquées dans le rapport sur la politique de sécurité de 1973 et largement discutées par la suite. Des mesures concrètes furent prises dans les domaines de l'organisation, de l'instruction et de l'armement de l'armée pour mieux pouvoir répondre aux exigences découlant de cette mission.

Maintenant, face à une situation stratégique qui diffère de celle qui a existé au cours des trois dernières décennies, il s'agit de décider s'il y a lieu d'axer nos préparatifs encore plus nettement sur l'effet de dissuasion. Pour que l'armée puisse contribuer à la prévention de la guerre, il faut que trois conditions soient remplies:

- avoir des capacités correspondant aux menaces que l'on veut écarter;
- que des adversaires éventuels perçoivent ces capacités et les jugent objectivement;
- que cette capacité de défense incite ces adversaires éventuels à ne pas toucher à la Suisse.

Une dissuasion efficace dépend dans une large mesure du système des valeurs, des perceptions générales et de la situation particulière dans laquelle se trouvent les dirigeants d'une puissance qui pourrait envisager de menacer la Suisse. Or, il faut savoir que «l'on juge un adversaire avec sa propre doctrine» (Beaufre). Les enseignements stratégiques et opératifs auxquels ces dirigeants croient influencent leur appréciation de la valeur de nos mesures de défense.

L'évolution récente et les réalités stratégiques qui en résultent signifient que la me-

nace potentielle diffère en intensité et en qualité de la menace potentielle qui existait hier - à condition, bien entendu, que les mesures de désarmement prescrites par le traité du 19 novembre 1990 soient exécutées. L'URSS ne sera plus en mesure de faire avancer des masses de chars sur un front de large dimension en Europe. On ne pourra plus menacer la Suisse d'une attaque en règle à brève échéance au sol. En revanche, l'emploi d'avions et de fusées contre la Suisse reste théoriquement possible à tout moment - le traité précité concède à chaque camp 6800 avions de combat dont 5500 à l'URSS. et ce sont là des quantités énormes. Evidemment, on doit se demander à quoi serviraient de telles opérations si la poussée terrestre ne suit pas...

L'OTAN va vraisemblablement placer l'accent sur des unités mobiles à puissance de feu considérable pour conserver sa capacité de réaction et sa liberté d'action alors que les effectifs diminueront. Les grandes unités soviétiques, dont le nombre est en voie de diminution, n'auront plus la même puissance de choc parce que leur effectif de chars est ou va être réduit. Néanmoins, les divisions soviétiques semblent devoir conserver un nombre élevé de chars, plus d'une centaine par division.

Pour que notre armée produise l'effet dissuasif recherché, il faut donc disposer d'une aviation et d'une défense contre avions modernes ainsi que d'une grande flexibilité au sol. La quantité à elle seule impressionnera bien moins qu'autrefois. Car, à l'étranger, on attribuera à l'aspect qualitatif une importance toujours plus marquée. Si l'armée est censée avoir un effet dissuasif considérable, il faudra qu'elle dispose d'un nombre adéquat d'avions très modernes, il faudra maintenir et moderniser la DCA existante, notamment les canons de 35 mm, et s'appuyer sur des forces blindées en quantité et surtout en qualité suffisantes, donc notamment sur les 380 chars Léopard II dont le nombre devrait être accru alors que l'on liquiderait une bonne partie des chars 68. L'artillerie devrait comprendre deux composantes avant tout: l'artillerie blindée mobile, qui existe et que l'on peut améliorer, et les nouvelles pièces de forteresse du type «Bison». C'est donc sur la qualité qui veut dire mobilité et

puissance de feu qu'il faudrait mettre l'accent. Aussi sera-t-il inévitable de renoncer en partie à la masse et d'y préférer la qualité, ce qui a son prix, évidemment.

Préparer le combat avec des fronts continus?

Devant les nouvelles données politico-stratégiques en Europe, l'OTAN s'apprête à adapter sa stratégie militaire, et notamment à abandonner la «forward defense» appliquée jusqu'ici. Elle consistait en un dispositif s'étalant de la mer Baltique jusqu'aux Alpes où la progression d'un agresseur venant de l'Est aurait d'abord été retardée et où cet agresseur aurait ensuite fait l'objet de contre-attaques. On a tou-Jours renoncé, tant pour des raisons politiques que psychologiques, à toute forme de fortification du terrain puisqu'on aurait ainsi consacré le partage de l'Allemagne. Le concept suisse du «secteur frontière» constitue une solution bien plus conséquente du problème de la défense «à partir de la frontière». Mais quelle sera l'importance du secteur frontière suisse à l'avenir? Peut-on conserver une chaîne de formations militaires tout autour du pays?

Si une attaque au sol se développait, pas aujourd'hui, mais dans cinq ou huit ans qui pourrait l'exclure? —, il importerait de pouvoir défendre le pays dès la frontière. Veut-on se défendre en pareil cas avant tout avec des troupes sédentaires ou avec des formations mobiles? C'est là une des questions importantes qu'il faudra trancher. Elle illustre le fait qu'il va falloir prendre des décisions et que ces décisions ne seront pas faciles à prendre.

Plus de souplesse, c'est ce qu'il faut quand les effectifs disponibles diminuent et que l'on veut rester capable de remplir les mêmes missions. Souplesse ou flexibilité veut dire: fixer des priorités – par exemple, contrôle efficace de l'espace aérien, aptitude à réagir vite au sol grâce à la disponibilité de forces mécanisées, mobilité d'esprit et physique accrue. C'est aussi vrai pour l'infanterie qui doit pouvoir se porter rapidement dans un secteur donné où elle peut mettre à profit une infrastructure qui existe, mais qu'il faudra, évidemment, entretenir.

Le Plateau et le secteur alpin

En abordant cet aspect, il faut avoir présent à l'esprit l'embarras de richesse assez exceptionnel qui a caractérisé notre situation jusqu'ici. Grâce au système de milice et à l'obligation de servir appliquée à la grande majorité de la population mâle de 20 à 50 ans, la Suisse a pu disposer d'une armée très nombreuse par rapport à sa superficie: plus de soldats par kilomètre carré que dans tout autre pays. Cela a permis de préparer une défense en profondeur très étoffée. Comme on disposait dans l'ensemble d'assez de troupes pour pouvoir en placer dans pratiquement tous les secteurs quelque peu importants, on pouvait se contenter d'un degré de mobilité inférieur à celui des autres armées en Europe qui sont toutes entièrement motorisées. Il faut toutefois noter que, grâce aux efforts entrepris depuis le début des années 60, motorisation et mécanisation ont fait des progrès considérables chez nous aussi.

Devant la réduction des effectifs prévue, des décisions s'imposent. Il importe de prendre des décisions nettes, et cela sur la base de réflexions logiques. Avec la diminution des effectifs de troupes en Europe, la tentation ne pourra que diminuer pour tout adversaire pensable de se lancer dans une expédition de grande envergure en montagne. D'autre part, des routes, des lignes de chemin de fer et des installations pour le transport d'énergie traversent les Alpes qui revêtent une grande importance non seulement pour la Suisse, mais pour l'Europe. Nous devons être en mesure de les protéger et de les garder sous notre contrôle. Un mélange judicieux de troupes engagées stationnairement, de réserves qui devront selon les circonstances être mécanisées et d'éléments héliportés peuvent assurer ce contrôle en cas de nécessité.

C'est sur le Plateau que la grande majorité de la population vit et travaille. Le Plateau revêt donc une importance particulière. Il doit donc être efficacement défendu en cas d'opérations au sol. Mais, dans ce cas, il faut pouvoir résister dans le secteur frontière, notamment entre le lac Léman et le Bodan. Le secteur frontière ne saurait donc être négligé.

Comme les forces disponibles pour exécuter ces tâches vont diminuer, comme de

plus une agression au sol paraît peu probable dans l'avenir prévisible, une solution doit être recherchée par la flexibilité.

Comment procéder pour restructurer l'armée?

La restructuration de notre armée qui a été annoncée et amorcée il y a bientôt deux ans coïncide – par la force des choses et non pas parce que nous l'aurions prévu ou voulu – avec des changements profonds en Europe qui concernent notamment les données politico-militaires et stratégiques. Aussi une approche différente de celle qui avait été choisie au départ, dans un contexte très différent, s'impose-t-elle. Ce qu'il faut faire d'abord, c'est donner des réponses aux

questions fondamentales pour pouvoir arrêter des décisions de portée considérable. Il faut élaborer une conception claire de la défense militaire pour disposer des bases nécessaires pour les décisions relevant de l'organisation et du détail.

Lors de la session d'automne des Chambres fédérales, le Conseil des Etats a approuvé le projet de motion du conseiller aux Etats Uhlmann qui invite le gouvernement à soumettre aux Chambres un rapport sur cette conception de la défense militaire. Voilà la voie à suivre si l'on veut arriver à des décisions logiques en matière d'organisation et trouver une structure de l'armée adaptée à la fonction qu'elle devra rester capable d'assumer dans des circonstances nouvelles.

D. B.

Précision suisse Haut niveau de fiabilité et de sécurité

Une conception d'avant-garde des fusées de mortier



F 967:

Fusée mécanique à fonctions instantanée ou retard.

- Pas d'énergie stockée
- Très haut niveau de sécurité.

F 975:

Fusée électrique à fonctions instantanée ou retard. Fonction retard:

Conception assurant la mise à feu après perforation d'une fortification en béton armé, jusqu'à une épaisseur de 10 cm.

Fonction instantanée:

- Fusée ultra-rapide assurant une grande efficacité.
- Détecteur d'impact multi-directionnel et de grande sensibilité.

Tavaro sa

Division Défense CH-1211 Genève 13 Tél: (022) 458 831 Fax: (022) 454 763 Tlx: (022) 415 806